# PROGRAMME DE FORMATION

Les assurances dans les opérations de construction

## ORGANISATION

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Mixte

## CONTENU PEDAGOGIQUE

### *PUBLIC VISE*

Chargé de projets immobiliers, gestionnaire de marchés publics de travaux et responsable de la passation de marchés publics de travaux

### *OBJECTIFS PEDAGOGIQUES*

- Mettre en œuvre la réglementation en matière d'assurance pour une opération immobilière
- Identifier les besoins et les garanties à souscrire en fonction des caractéristiques du projet
- Évaluer les risques dans le champ d'application des opérations de construction

### *DESCRIPTION*

**Accueil et recueil des attentes**

**Rappel général de la réglementation applicable en matière d'assurance des opérations de construction**

- La loi du 4 janvier 1978
- Les notions d'ouvrages et d'existants
- Les jurisprudences

**Rappel de la réglementation applicable aux diverses opérations spécifiques**

- Les constructeurs soumis à l'obligation
- Les diverses assurances du maître d'ouvrage

**Les recommandations pour la rédaction des pièces des marchés publics du maître d'ouvrage**

- La maîtrise d'œuvre
- Le bureau de contrôle

- Les entreprises

### Applications pratiques

- Gestion des sinistres dans le cadre d'un contrat Dommages Ouvrage

**Synthèse et bilan de la formation**

## *PREREQUIS*

Aucun pré-requis

Matériel nécessaire pour les formations à distance :

- Avoir un ordinateur équipé d'une carte son, d'un micro fonctionnel et d'une webcam
- Avoir un accès internet avec un débit permettant la connexion à la classe virtuelle
- Il est recommandé d'utiliser le navigateur Google Chrome

Pour toute question ou demande d'assistance, vous pouvez nous contacter à formation@scet.fr

## *MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES*

**Moyens pédagogiques**

- Exposé illustré d'exemples concrets
- Cas pratiques

**Supports pédagogiques**

Le support de formation sera transmis, en format numérique, à chaque stagiaire

## *MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI*

**En amont de la formation**

- Recueil des attentes des stagiaires afin de disposer des informations essentielles au bon déroulé de la formation (profil, niveau, attentes particulières...)
- Auto-positionnement des stagiaires afin d'évaluer le niveau de départ

**Tout au long de la formation**

- Évaluation des acquis en fonction des objectifs visés avec des questions orales, des exercices, des exemples pratiques avec illustration jurisprudence

**A la fin de la formation**

- Auto-positionnement des stagiaires afin de mesurer l'acquisition des compétences
- Questionnaire de satisfaction en ligne